

## De la Commission des monuments historiques à la Commission des biens culturels : des années de croissance cruciales pour le patrimoine

Harvey, Fernand. *Histoire des politiques culturelles au Québec 1855-1976*. Québec, Éditions du Septentrion, 2022, 444 p. ISBN 978-2-89791-326-7

Diane Joly

Volume 21, 2023

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1107028ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1107028ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise d'ethnologie

ISSN

1703-7433 (print)

1916-7350 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Joly, D. (2023). Review of [De la Commission des monuments historiques à la Commission des biens culturels : des années de croissance cruciales pour le patrimoine / Harvey, Fernand. *Histoire des politiques culturelles au Québec 1855-1976*. Québec, Éditions du Septentrion, 2022, 444 p. ISBN 978-2-89791-326-7]. *Rabaska*, 21, 194–199. <https://doi.org/10.7202/1107028ar>

# De la Commission des monuments historiques à la Commission des biens culturels : des années de croissance cruciales pour le patrimoine

DIANE JOLY

Consultante en patrimoine, Trois-Rivières

*Histoire des politiques culturelles au Québec* de Fernand Harvey est le fruit de plus d'une vingtaine d'années de recherche et de publications, et une synthèse magistrale sur ce sujet. En sociologie, il y a un consensus que « dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances [...] ». En fin sociologue, Fernand Harvey part dans tous les sens pour mieux expliquer le cheminement des politiques culturelles au Québec. Du système de l'éducation aux conflits avec le clergé, de l'émergence des différentes disciplines artistiques à la création de conseils et groupes militants, l'auteur souligne les actions, l'intérêt et aussi le désintérêt de l'État à soutenir la culture avec, en toile de fond, les enjeux sociaux qui jalonnent l'histoire du Québec. Ses analyses expertes, surtout dans la deuxième partie, éclairent les lecteurs sur les enjeux de la culture selon les époques, mais aussi sur l'atmosphère politique qui imprègne la société québécoise. C'est d'ailleurs la grande force de cet ouvrage.

Parmi les nombreux aspects abordés par l'auteur, la Commission des monuments historiques (CMH), formée en 1922, et ses mutations jusqu'en 1976 sont fort intéressantes pour qui s'intéresse à l'histoire du patrimoine.

## **En amont de l'adoption de la première loi sur le patrimoine en 1922**

Précisons d'abord qu'il y a très peu de recherches sur l'histoire du patrimoine

---

1. UNESCO, *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico, 26 juillet-6 août 1982, p. 38.

avant 1922, et celles-ci avancent plutôt des hypothèses que des faits concrets. Cette situation se reflète dans l'ouvrage de Fernand Harvey. D'emblée, l'auteur souligne que le dynamisme littéraire typique de la ville de Québec se déplace à Montréal avec la fondation de l'École littéraire de Montréal en 1895. Dans le domaine du patrimoine, il souligne à juste titre que c'est surtout le fait de quelques érudits, dont la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal (SANM) qui se mobilise pour la sauvegarde du château de Ramezay. L'auteur mentionne également le statut de lieu historique des plaines d'Abraham en 1908, la parution dans le journal *La Presse* du compte rendu d'une conférence de Gustave Beaudoin sur l'état des églises datant de la Nouvelle-France en 1919 et la publication d'*Une maîtrise d'art* d'Émile Vaillancourt sur l'École des Écores à Laval en 1920.

La méthodologie préconisée par l'auteur, basée sur une analyse triangulaire entre la vision des décideurs, les moyens et les enjeux sociaux, lui permet d'offrir un panorama exceptionnel des politiques culturelles du Québec, sans pour autant aborder en profondeur un aspect particulier de la culture, dont celui du patrimoine. Plutôt qu'un point de vue, l'occasion est idéale pour enrichir le propos de l'auteur sur l'histoire du patrimoine avant 1930.

Pour bien comprendre la période qui mène à l'adoption d'une première loi sur le patrimoine en 1922, il importe d'ajouter ces quelques éléments historiques relatifs au patrimoine. Montréal est au cœur d'une effervescence culturelle. L'idée de patrimoine émerge dans la sphère publique en 1882 lorsque la ville décide d'exproprier l'église Notre-Dame-de-Bon-Secours. L'annonce amène les élites anglophones, francophones et religieuses à se mobiliser dans les journaux pour sa sauvegarde. Les arguments qu'ils amènent montrent qu'ils perçoivent l'importance historique du bâtiment, des personnages et des événements qui y sont associés. Puis, viendront, entre autres, la pose de plaques historiques sur des édifices anciens (SANM, 1892) et l'ouverture d'un musée d'accès gratuit au château de Ramezay (SANM, 1895). Entre 1890 et 1911, Édouard-Zotique Massicotte publie de nombreux articles et livres sur le folklore. En 1914, neuf études de Massicotte font partie des livres de récompense. Pour ce qui est des centres culturels, au Monument-National (1894) mentionné par l'auteur s'ajoutent la Bibliothèque Saint-Sulpice (1915) et la Bibliothèque de Montréal (1917). Ces lieux présentent des spectacles, des pièces de théâtre et des expositions d'artistes canadiens-français ou d'artéfacts<sup>2</sup>. En 1917, la SANM, la Société historique de Montréal (SHM) et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM) se réunissent pour offrir une visite publique, guidée et multilingue, dans le Vieux-Montréal. Enfin, la SHM présente deux soirées de folklore à caractère scientifique en 1919.

2. Ces informations sont tirées de ma thèse doctorale sur l'émergence de la notion de patrimoine au Canada français, dont le manuscrit est en préparation.

Les principaux acteurs sont l'avocat William Douw Lighthall à la SANM, le notaire Victor Morin à la SHM et à la SSJBM, ainsi qu'É.-Z. Massicotte aux archives judiciaires. Ils font partie du comité fondateur de la Commission des monuments historiques. Il n'y a aucun doute que le concept de patrimoine n'est pas exclusif aux érudits de Montréal. Ils sont cependant les plus actifs dans ce domaine à publier leur recherche et par leur volonté de diffuser le patrimoine auprès du grand public.

L'une des hypothèses que l'auteur reprend dans son analyse serait que l'élément déclencheur de l'adoption de la loi sur le patrimoine est une lettre ouverte de Marie-Louise Marmette-Brodeur adressée au premier ministre Louis-Alexandre Taschereau qui est publiée dans le journal *La Presse* le 24 août 1921. Celle-ci plaide en faveur de la conservation du manoir Papineau à Montebello pour sa valeur historique et afin de le léguer aux Canadiens français. Le lendemain, le juge Arthur-Aimé Bruneau intervenait à son tour auprès de Taschereau pour réclamer une loi pour la protection du patrimoine. Cependant, ces demandes demeurent sans suite.

Les archives des sociétés culturelles de Montréal montrent que l'idée d'une commission fait son chemin à compter de 1920 lorsque la SANM amorce un premier mouvement concerté pour la création d'une commission vouée à la protection de monuments. De fait, lors de sa rencontre mensuelle le 17 décembre 1920, le président Lighthall souligne qu'il ne reste presque plus de bâtiments datant du XVII<sup>e</sup> siècle à Montréal. Les membres décident alors d'intervenir auprès du gouvernement provincial et d'envoyer une pétition demandant la formation d'une commission pour la sauvegarde des monuments anciens. La SANM informe de sa démarche les sociétés et organisations ayant des intérêts similaires aux siens, et leur demande de faire de même. La SSJBM et la SHM font parvenir leur pétition les 21 et 30 décembre, sans succès<sup>3</sup>. En janvier 1922, des rumeurs sur une volonté de centraliser les archives amènent Victor Morin à protester vivement au nom de la Société historique de Montréal, et à redemander la création d'une commission provinciale des archives et des biens historiques. Il invite toutes les sociétés culturelles à se prononcer en faveur de cette commission. Cette fois-ci, il trouve une oreille attentive en Athanase David. Faisant référence à des démolitions à Montréal, il lui écrit : « Comme vous et d'autres, j'ai souffert récemment de voir mettre le pique [*sic*] dans les vieilles maisons de la rue Notre-Dame.

---

3. Ces faits sont confirmés par trois sources archivistiques. Pour la SANM : recueil des *Assemblées mensuelles de la Numismatic & Antiquarian Society of Montreal*, Book n° 6, 17 décembre 1920. Pour la SHM : fonds SHM22, Résolution, 30 décembre 1920 ; SHM à A. David. Pour la SSJBM : fonds P82, réunion du Conseil, 21 décembre 1920 et accusé réception de A. David du 10 janvier 1921. Ces fonds sont respectivement au château de Ramezay, aux Archives de Montréal et à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ, Montréal, rue Viger).

Mais cela aura peut-être eu l'effet de hâter les mesures que vous attendez<sup>4</sup> ». Par cette missive, David confirme que le processus menant à l'adoption de la première loi provinciale relative à la conservation des monuments et des objets ayant un intérêt historique ou artistique est enclenché. De fait, le 4 février 1922, le journal *La Presse* annonce que David compte demander la création d'une commission. L'auteur écrit :

[Elle] sera chargée de voir à la conservation des vieux monuments de notre province, tels que vieilles chapelles, vieilles églises, anciennes maisons, etc. Le gouvernement ferait l'acquisition de ces reliques du passé et chargerait une commission de s'occuper de leur conservation. On procéderait par classification, comme dans les pays européens. La commission décréterait quel vieux monument doit être considéré d'intérêt national et se chargerait de son entretien<sup>5</sup>.

Les débats à l'Assemblée législative en vue de l'adoption de la loi ont malheureusement plutôt muselé l'initiative des défenseurs du patrimoine. Créée avec la nouvelle loi sur le patrimoine, la Commission des monuments historiques s'est retrouvée sans budget et sans pouvoir d'exécution. Elle se compose de son président fondateur Adélar Turgeon, du secrétaire Pierre-Georges Roy, des commissaires Lighthall, Massicotte et Morin. Charles-Joseph Simard représente le secrétaire de la province Athanase David qui est membre d'office. Dans cette commission, les représentants de Montréal conjuguent plus d'un siècle de publication, de militantisme et d'action pour la diffusion et la conservation du patrimoine. Ce sont des experts dans ce domaine. Du côté de Québec, Pierre-Georges Roy publie le *Bulletin des recherches historiques* depuis 1895 et s'intéresse aux monuments commémoratifs et religieux. Enfin, Adélar Turgeon est avant tout un politicien.

### **La Commission des monuments historiques**

Comme le souligne Fernand Harvey, entre 1922 et 1930, la CMH dépose trois répertoires sur les monuments commémoratifs, les églises construites avant 1800 et les maisons et manoirs anciens. Elle produit et installe des plaques d'informations historiques aux abords des routes et organise le dévoilement de statues sur la façade du parlement et pour d'autres projets spéciaux. Elle publie aussi des biographies de personnages héroïques. En 1929, elle procède au classement du château de Ramezay à Montréal, de la maison des Jésuites à Sillery et de l'église Notre-Dame-des-Victoires à Québec.

En 1927, une correspondance entre Roy et Massicotte informe ce dernier d'une nouvelle orientation pour les publications de la CMH qui serait focalisée

---

4. Centre des archives de Montréal. Fonds Société historique de Montréal (SHM22). A. David à V. Morin, 18 janvier 1922. Depuis 1920, des quartiers complets du Vieux-Montréal sont démolis et reconstruits.

5. « Monuments à conserver », *La Presse*, 4 février 1922, p. 1.

sur un lieu. Il n'est pas d'accord et recommande des thèmes plus proches des objets de la Commission. Massicotte écrit : « Avant de se borner à de simples monographies de localités, ne vaut-il pas mieux épuiser les sujets d'ensemble et qui intéressent les gens d'un bout à l'autre du Canada français ? » Il suggère différents corpus tels que celui des calvaires et des croix de chemin, des reproductions d'estampes et de tableaux anciens<sup>6</sup>.

De cette directive imposée aux commissaires montréalais naît une monographie de paroisse prestigieuse sur l'île d'Orléans. La publication connaît un immense succès d'édition. Les membres de Québec décident ensuite de produire une étude sur le Vieux-Québec. Toutefois, la crise économique et le décès de Turgeon en 1930 mettent fin à ce projet. Pendant une vingtaine d'années, la Commission sera en situation de dormance.

En 1935, Athanase David tente sans succès de faire classer l'île d'Orléans parmi les monuments historiques. La même année, Gérard Morisset plaide sans succès auprès de David pour la création d'un service d'inventaire des œuvres d'art au sein de son ministère.

### **En croissance accélérée à compter des années 1950**

En 1952, le projet d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu à Québec suscite des débats parmi les défenseurs du patrimoine tant et si bien que la loi sur le patrimoine est modifiée. Elle donne certains pouvoirs à la CMH, dont celui d'acquérir de gré à gré des immeubles classés pour leur valeur patrimoniale. La loi est revue en 1956. Dorénavant, elle donne au gouvernement et à la Commission le pouvoir d'exproprier les propriétaires d'immeubles classés d'intérêt historique. Fort de ces nouveaux pouvoirs, la CMH acquiert la maison Chevalier et les maisons adjacentes dans le Vieux-Québec. Sa restauration lui donne l'allure d'un hôtel particulier qui n'est pas conforme aux formes d'origine, mais qui s'inscrit plutôt dans une volonté de cohérence esthétique d'ensemble.

Dirigée par Paul Gouin entre 1955 et 1968, la Commission des monuments historiques classe une trentaine d'immeubles patrimoniaux et procède au classement inaugural des œuvres d'art de la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Québec. En parallèle, la Commission approuve ou rejette les demandes de permis relatives à la construction, la démolition ou la restauration des immeubles situés dans les arrondissements protégés. De son côté, le gouvernement achète dix-huit maisons et le chantier de la future place Royale commence. Toutefois, la Commission perd le contrôle de l'exécution des travaux qui sont confiés à une autre instance au sein du ministère des Affaires culturelles en 1963. Influencé par les enjeux identitaires et nation-

6. Fonds Archives nationales du Québec, E53, É.-Z. Massicotte à P.-G. Roy, 22 janvier 1927. BANQ (Québec).

listes qui imprègnent la société à cette époque, le projet de la place Royale met en évidence l'importance de la recherche historique et architecturale en amont de la restauration d'immeubles. Cette nouvelle sensibilité amène le gouvernement à implanter une série d'inventaires régionaux.

La notion de patrimoine s'élargit au cours de ces années. Ainsi, aux arrondissements historiques inclus dans la *Loi sur les monuments historiques* en 1964, la *Loi sur les biens culturels* de 1972 ajoute le patrimoine mobilier, naturel et archéologique. La même année, outre une restructuration au sein du ministère, la Commission des monuments historiques devient un organisme consultatif auprès du ministre. Désormais, le rôle de la Commission des biens culturels en est un de conseil. Mais auparavant, et suivant le vœu d'Athanase David en 1935, l'île d'Orléans devient un site patrimonial en 1970.

\* \* \*

Rappelons pour conclure que le patrimoine n'est que l'un des aspects abordés dans cette synthèse. Exhaustive, la recherche de Fernand Harvey est accompagnée de nombreuses photographies et de tableaux récapitulatifs sur les structures, les politiques et les dépenses pour chacun des gouvernements élus et munie d'un précieux index. Cette étude est un incontournable pour qui s'intéresse à l'histoire de la culture, aux principaux acteurs, aux politiques culturelles et à l'histoire du soutien de l'État pour la culture.